

dc-europe

bulletin

424.91

7/74

AVRIL 1974

Sommaire:

LIBRARY

SESSION PLENIERE	1
PARTIS POLITIQUES AU NIVEAU EUROPEEN	5
ALLEMAGNE : RESPONSABILITE DU GOUVERNEMENT DANS LA CRISE EUROPEENNE (Eric BLUMENFELD)	8
LES MESURES ITALIENNES ET LA COMMUNAUTE par M. Emilio COLOMBO	9

LT
~~W~~
~~H~~
~~U~~
~~U~~
~~U~~
~~U~~
~~U~~
~~U~~
~~U~~

Editeur: Groupe démocrate-chrétien du Parlement européen

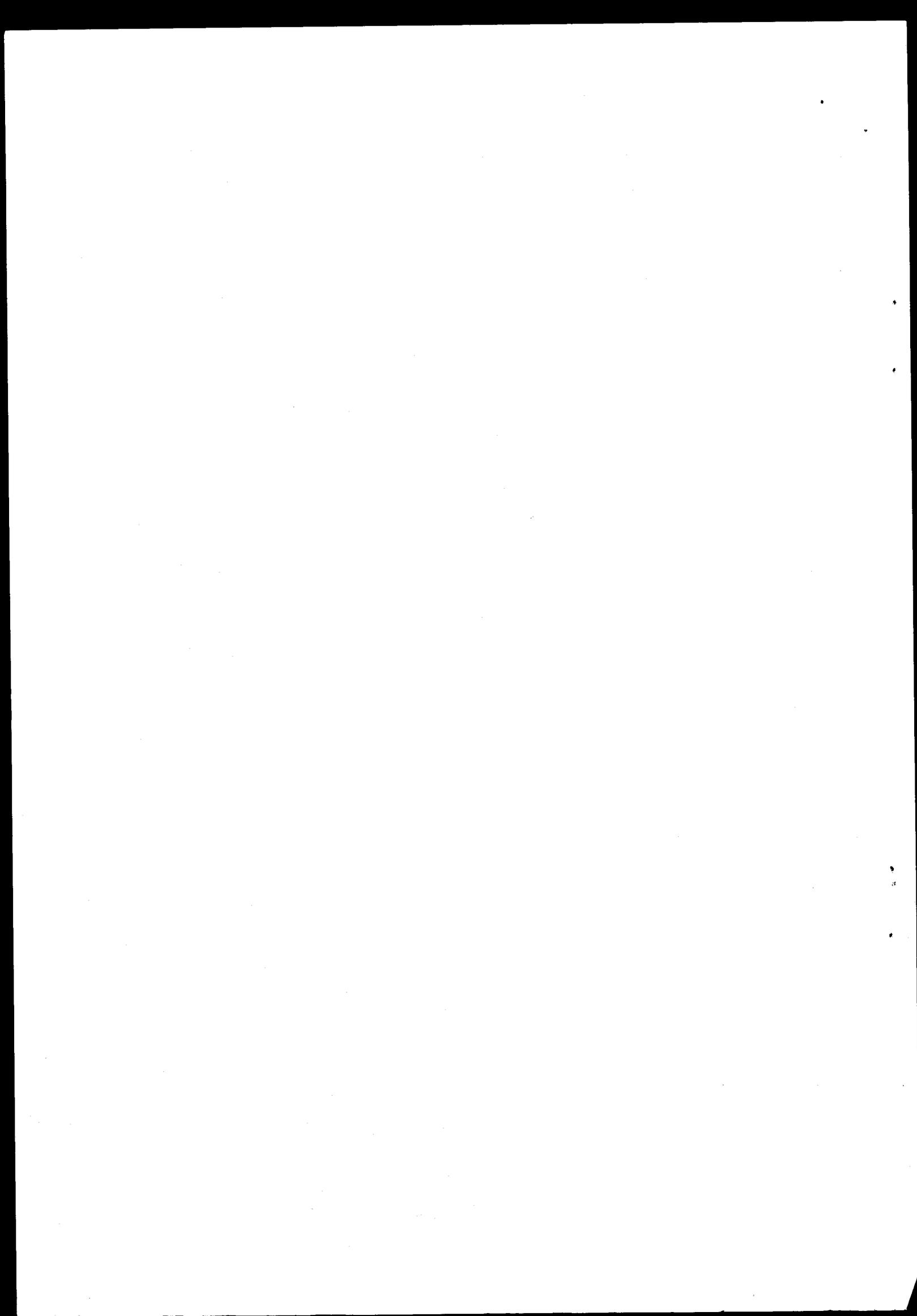
Responsable des articles: Giampaolo Bettamio

Adresse: Bruxelles - 3 boulevard de l'Empereur / Tél. 13.40.70

Prix de l'abonnement annuel: 100 FB

Banque: Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, n° 1002/9903-8

Publication bimensuelle / Reproduction - avec ou sans indication de source - souhaitée (Prière d'envoyer un exemplaire justificatif)



LE DEBAT SUR LA SITUATION POLITIQUE

Sénateur Giovanni Giraudo : La seule bonne dimension. "J'estime que le moment est venu de tenir compte concrètement du fait que l'écart entre le niveau national et le niveau communautaire de la plupart des problèmes économiques, monétaires, sociaux etc, est destiné à être progressivement comblé dans la mesure où la dimension communautaire s'avère être non seulement la plus efficace, mais la seule dimension vraiment capable de fournir, au niveau mondial, des solutions satisfaisantes dans l'intérêt commun des pays de l'Europe.

Il faut que notre Parlement fasse appel à toutes les forces politiques et sociales des neuf pays de la Communauté afin également que l'action de la Commission les trouve résolument disposées à influencer efficacement la volonté des gouvernements".

M. Alfred Bertrand : Aucune stagnation ne se justifie. "Nous estimons qu'il n'existe actuellement aucune raison d'accepter que l'on interrompe le fonctionnement normal de la Communauté et que l'on sursoie à l'exécution des nombreuses décisions politiques prises au cours des dernières années aux conférences au sommet".

Après avoir décrit les causes internes et externes de la crise que traverse actuellement la Communauté - soulignant le fait que cette crise n'est pas imputable uniquement au changement de gouvernement en Angleterre - M. Bertrand, porte-parole du groupe D C, a déclaré qu'il convenait d'éviter à tout prix, aujourd'hui, de mettre en danger les réalisations du passé et que la relance européenne ne pourrait se faire que grâce à des décisions solennelles prises lors des trois conférences au sommet.

Après avoir rappelé quelques points prioritaires de la politique communautaire, M. Bertrand a conclu en attirant l'attention sur le fait qu'il conviendra de prendre des décisions quant à l'extension des pouvoirs budgétaires du Parlement européen si l'on veut que le Parlement soit en mesure d'exercer dès le 1er janvier 1975 un contrôle démocratique sur l'utilisation des ressources financières propres de la Communauté. A cet égard, l'absence de décision revêtirait une signification politique telle qu'il deviendrait impossible de laisser fonctionner les institutions européennes. "Si le Parlement européen n'obtenait pas de plus grands pouvoirs budgétaires, le groupe D C pourrait décider de déposer - en accord avec le groupe socialiste - une motion de censure".

M. Eric Blumenfeld : Quelle Europe veulent les Européens ?

Eu égard au changement de gouvernement en Grande-Bretagne, qui a confronté l'Europe à de nouveaux problèmes, et aux prochaines élections présidentielles en France, qui pourraient modifier l'attitude française, se pose un problème politique de principe : quelle Europe veulent les Européens, une Europe intergouvernementale ou une Europe supranationale ? Il est impossible de vouloir une Europe intergouvernementale et de réclamer, en même temps un soutien monétaire illimité et un Fonds régional largement doté. En d'autres termes : on ne peut avoir une caisse fédérale européenne sans une fédération européenne.

C'est principalement ce problème qu'a examiné M. Blumenfeld qui en a revendiqué la priorité absolue. Aucune solution commune ne pourra être apportée à l'inflation et à la politique conjoncturelle tant que nous ne nous serons pas mis d'accord sur la voie politique que doit emprunter l'Europe.

Priorité devra également être accordée au renforcement des institutions européennes et, ce renforcement étant, l'Europe ne pourra se développer sans un Parlement européen élu au suffrage universel direct et doté de pouvoirs de contrôle plus forts. En outre, dans la perspective des décisions politiques qui doivent être prises par les pays membres pour la construction d'une Europe commune, la politique énergétique de la Communauté, l'instauration d'un Fonds régional de développement et une politique de défense européenne (et, par conséquent, les relations avec les Etats-Unis) figurent parmi ces objectifs prioritaires.

DEBAT SUR LA SITUATION SOCIALE

M. Ferruccio Pisoni : Le citoyen européen doit pouvoir travailler en Europe. "Le citoyen européen doit pouvoir être tel dans chacun des pays où il a l'intention de travailler et de fixer sa résidence." C'est en ces termes que s'est exprimé M. Ferruccio Pisoni, au Parlement européen, pour souligner l'importance d'une reconnaissance automatique, dans tous les pays de la C.E.E., des diplômes et autres titres professionnels, "surtout pour certaines catégories de travailleurs - tels les métallurgistes et les chimistes - pour lesquelles une comparaison strictement professionnelle est très facile à faire". M. Pisoni a reproché à la C.E.E. d'avoir gardé longtemps le silence sur ce point bien que le traité de Rome prévoit la libre prestation des services dans le cadre de la Communauté. M. Pisoni a ensuite parlé du problème de l'école comme "instrument de construction de l'Europe" et a souligné la nécessité d'instaurer dans l'instruction une unité et une coordination afin, également, de favoriser les jeunes qui émigrent. L'orateur a réclamé une intervention du Fonds social européen en faveur de l'organisation de cours de langues et de formation professionnelle. D'autre part, le problème de la formation des enseignants est également urgent : "si nous parvenions à la libre circulation des enseignants à l'intérieur de la Communauté, cela contribuerait à l'enrichissement culturel de ceux-ci et à une mise à jour de leur connaissances didactiques et pédagogiques".

M. F. Van der Gun : Valoriser le travail des femmes

"J'ai l'impression qu'en examinant le rapport sur la situation sociale dans la Communauté en 1973, nous devons parler plutôt d'un rapport sur l'évolution de la situation sociale dans les divers Etats membres que d'une véritable politique européenne. La faute en revient, bien sûr, au fait que la Commission ne dispose pas encore, pour l'instant, de pouvoirs suffisants pour mener une politique sociale et économique au niveau communautaire".

C'est ce qu'a déclaré M. Van der Gun à propos de la politique sociale. En ce qui concerne, plus particulièrement, la politique de l'emploi, le parlementaire néerlandais a dit que la Communauté assiste actuellement à une évolution structurelle, comme en témoignent les cas de chômage prolongé et le chômage des travailleurs âgés. A ce propos, on peut s'étonner que maints pays membres ne soient pas informés des nouvelles possibilités offertes par le Fonds social européen qui sont notamment très utiles pour le développement et la répartition plus équitable des emplois.

En ce qui concerne les directives relatives à l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins (article 119 du Traité), M. Van der Gun a fait remarquer que le vrai problème de la femme au travail ne réside pas uniquement dans la rémunération : une formation insuffisante est souvent à l'origine de faibles possibilités d'avancement ; c'est surtout sur le plan de la retraite et sur celui de la sécurité sociale, en général, ainsi qu'en matière de politique fiscale que les femmes sont très désavantagées. Pour accorder une rémunération identique aux travailleurs féminins et aux travailleurs masculins qui font un travail équivalent, il conviendra de préciser la notion de "travail équivalent" : il s'agit de mettre en vigueur un système généralement admis d'évaluation des tâches qui permette d'éliminer toute discrimination. Mais c'est surtout une question de mentalité.

"Nous adressons un pressant appel aux gouvernements, aux partenaires sociaux et aux entreprises, mais surtout à ces mêmes travailleurs féminins pour qu'ils contribuent à l'application de cette directive communautaire. Pour les femmes, il s'agit d'une question qui touche à l'émancipation et nous estimons qu'elles ont un rôle important à jouer. Par le biais de leurs organisations, les femmes pourront exercer une influence directe sur le contenu des conventions collectives et donc sur l'évaluation des tâches."

M. Van der Gun a conclu en parlant du problème de la durée du travail et en souhaitant l'application officielle, dans les Etats membres, de la semaine de travail de 40 heures et de l'insertion de la quatrième semaine dans les congés annuels.

DEBAT SUR LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE

M. Edgar Klepsch : une dimension européenne de l'éducation

Dans tous les pays, il existe des corrélations entre l'éducation et la politique suivie dans d'autres secteurs : il convient de faire la même chose au niveau communautaire.

La Commission exécutive a choisi quelques secteurs principaux dans lesquels une procédure communautaire, de façon pratique, semble réalisable : l'amélioration de la mobilité des enseignants et des étudiants et l'équivalence des qualifications académiques ; l'éducation des enfants des travailleurs migrants et la réalisation d'une dimension européenne dans le secteur de l'éducation.

M. Klepsch, à propos de la mobilité dans l'enseignement, a souhaité la suppression des obstacles administratifs, sociaux et pratiques à la réalisation des programmes d'échanges existants déjà. En outre, la Commission prévoit le financement de programmes modèles.

Quant à la formation des enfants de travailleurs migrants, il serait important de faciliter soit leur réintégration dans le système éducatif de leur pays d'origine, soit leur réintégration dans le système éducatif du pays d'accueil. Toute discrimination en matière d'enseignement et d'éducation entre travailleurs migrants en provenance de pays membres, de pays socialistes et de pays non membres devra être abolie.

En ce qui concerne la réalisation d'une dimension européenne dans le secteur de l'éducation, la Commission attribue une importance particulière à l'enseignement des langues de la Communauté et aux études européennes. Afin d'appuyer la propagation du concept d'école européenne, a conclu M. Klepsch, la Commission des affaires culturelles du Parlement européen propose d'inclure les programmes de l'Institut universitaire européen de Florence qui ouvrira ses portes en automne et ceux du Collège européen de Bruges.

ENRICHISSEMENT DE L'URANIUM

Sénateur Luigi Noé : Un centre de documentation pour les problèmes énergétiques

Les principales connaissances que nous avons aujourd'hui des procédés d'enrichissement de l'uranium, nous les avons obtenues par d'autres voies que par la Communauté européenne ou elles nous sont parvenues de l'autre rive de l'Atlantique. Si l'Europe disposait d'un centre de documentation, doté d'une mémoire électronique, sur tout ce qui se fait dans le domaine de la recherche, nous aurions pu connaître à temps toutes les données nécessaires et nous aurions posé le problème énergétique d'une autre façon.

M. Friedrich Burgbacher : des mesures à moyen terme s'imposent

Les nouveaux programmes énergétiques, établis par la Communauté dans le but de construire entre 100 et 300 réacteurs nucléaires, n'auraient un sens que s'ils étaient réalisés à moyen terme, c'est-à-dire d'ici les années 80. Si ce délai n'était pas respecté, nous pourrions être confrontés, dans le secteur de l'électricité, à une crise plus grave que la crise pétrolière. L'Europe devrait s'efforcer, pour l'uranium, de sortir de sa situation de dépendance en passant des contrats d'achat à court et moyen terme, soit avec les agences par l'intermédiaire desquelles, en vertu du traité d'EURATOM, les matières premières doivent être achetées, soit avec les pays exportateurs d'uranium.

PARTIS POLITIQUES AU NIVEAU EUROPEEN

Table ronde - Bruxelles, 26-27 avril 1974

Sénateur Giovanni Giraudo : Revoir la formule de l'Europe

Le 1er janvier 1975, la Communauté disposera de ressources financières autonomes. Le budget de la Communauté sera administré sans contrôle et, dès lors, uniquement par le Conseil de ministres. Je crois qu'apparaît ici un problème qui touche vraiment à la légitimité des gouvernements, dont a parlé récemment M. Kissinger, parce qu'il porte atteinte à la démocratie de la Communauté et qu'il viole, dans un certain sens - si cette démocratie n'est pas instaurée rapidement - les principes fondamentaux des traités. Les partis, dans leurs pays respectifs, se doivent d'exiger, au cours des prochains mois, que le Parlement européen jouisse effectivement de ces pouvoirs budgétaires et de contrôle qui impliquent, de par leur nature, un pouvoir fondamental de co-décision législative. Et je crois que c'est de cela que peut naître le commencement de cette coordination de l'action des partis nationaux qui pourra aboutir un jour également à la formation de véritables partis européens.

L'opinion publique ne s'intéressera au Parlement européen que dans la mesure où se déroulera, au sein de ce Parlement, une dialectique politique et celle-ci ne sera possible que lorsque le Parlement sera composé d'une majorité et d'une opposition. L'instauration d'une dialectique à l'intérieur du Parlement européen implique, à son tour, la présence d'un gouvernement européen devant gérer un budget et une politique destinée à s'élargir. Je souhaite que cette union européenne se réalise par interpénétration et intégration, sous la forme d'un compromis entre la conception confédérale et la conception fédérale, compromis qui créerait une structure ayant au sommet le Conseil de ministres au niveau des chefs de gouvernement chargé d'élaborer de vastes directives et de nommer le gouvernement européen et ayant à la base les partis politiques au niveau européen.

M. Alfred Bertrand : rechercher le lien qui nous unit

Il faut parvenir à tout prix à former les partis politiques au niveau de la Communauté des Neuf si l'on veut répondre à la nécessité d'intéresser à nouveau l'opinion publique à l'avenir de l'Europe, à la nécessité de l'édifier et au contenu à lui donner.

Cependant, vouloir rendre l'Europe démocratique uniquement sur la base des partis politiques n'a aucun sens, du moins en ce moment, si l'on n'essaye pas en même temps d'associer aux activités des partis politiques les formes économiques et sociales. C'est pour cette raison qu'il est absolument

nécessaire d'organiser simultanément, au niveau européen, outre les partis politiques, l'activité des partenaires sociaux.

Il faut ajouter que l'institutionnalisation de la procédure de concertation entre partenaires sociaux, sur l'ensemble des problèmes qui se posent, donnera l'occasion aux représentants des industries et des syndicats, d'exprimer leurs idées sur une politique énergétique, anti-inflationniste, conjoncturelle, régionale, dans le cadre d'un système de concertation organisé.

Si nous n'assurons pas ainsi nos arrières, nous risquons de travailler en vain, même en pouvant disposer de partis politiques organisés au niveau européen. C'est pour cela que les trois organisations politiques internationales doivent se concerter et chercher ensemble la formule et l'organisation politiques les plus appropriées pour construire l'Europe.

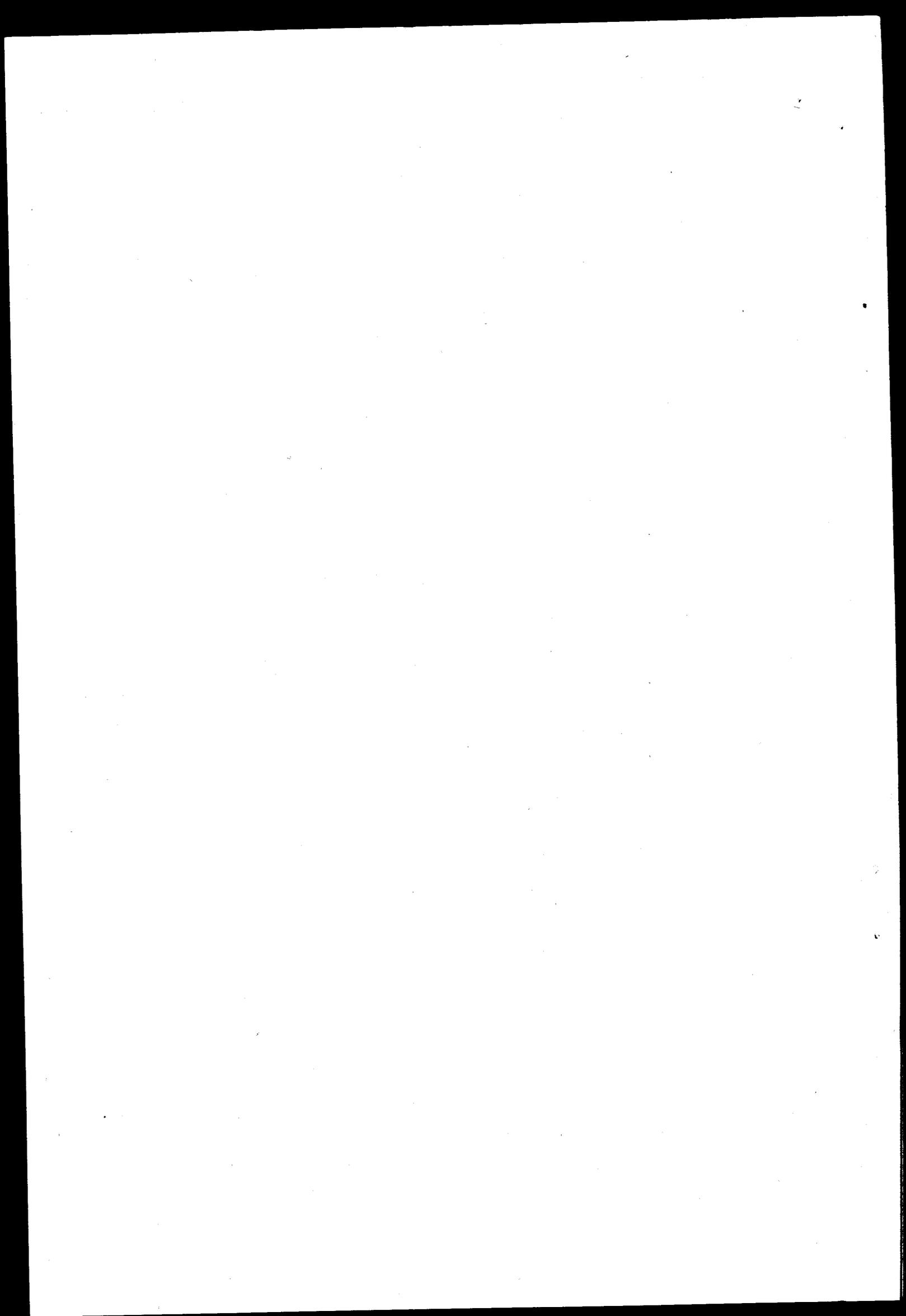
J'estime que ce sont là des nécessités absolues et le groupe démocrate-chrétien au Parlement européen en est convaincu au point d'avoir déjà trouvé une solution à une proposition visant à engager les présidents des trois organisations politiques européennes et les présidents des groupes parlementaires au Parlement européen. Nous sommes persuadés qu'il faut rechercher ce qui nous unit plutôt que ce qui nous sépare.

M. Carlo Scarascia Mugnozza : une action menée par la base

Je souscris à l'idée selon laquelle les forces politiques doivent être davantage sensibilisées aux problèmes européens, car sinon il est inutile non seulement de parler de pouvoirs du Parlement européen, mais également de réclamer des élections au suffrage universel. Il faut cependant approfondir cette idée ; si l'on examine la situation du Parlement européen, non seulement ce qu'elle est aujourd'hui, mais ce qu'elle était dans le passé, on constate que les trois groupes traditionnels à caractère international - socialiste, démocrate-chrétien et libéral, avec en plus le groupe UDR qui est cependant le groupe national - ont toujours mené une action européenne de pointe, appuyant cette action sur des indications générales fournies par leurs partis nationaux. Or, nous savons que les partis nationaux n'ont jamais eu la volonté de discuter sérieusement du problème communautaire de manière à ce que les groupes politiques supranationaux du Parlement européen aient pu représenter efficacement, et avec l'engagement nécessaire, les positions respectives des différents partis nationaux. Il me semble donc évident que l'on doive, par l'intermédiaire des organisations internationales des partis, mener une action décisive fondée sur leurs émanations nationales. Sinon, le Parlement européen sera destiné à représenter des opinions générales et il ne pourra jamais avoir un poids politique et il ne sera donc jamais possible de lui accorder des pouvoirs appropriés, de même qu'il sera impossible de procéder à des élections au suffrage universel direct. A cette fin, il convient de mettre l'accent moins sur les partis européens - dont il est un peu prématuré sans doute de parler en ce moment - que sur une action menée au sein de chaque parti.

Une autre préoccupation provient également du rapport existant entre force parlementaire et force gouvernementale à l'intérieur des différents pays. Tout ceci dépend de la stabilité d'un gouvernement et de la force que le gouvernement a à l'intérieur de chaque pays : plus les gouvernements sont faibles, plus ils seront réticents à adopter des attitudes pro-européennes.

Nous connaissons donc une situation de crise. D'une part, nous constatons un intérêt accru des masses populaires pour l'Europe et, d'autre part, une attitude de plus en plus prudente de la part des gouvernements qui doivent évidemment tenir compte des situations intérieures de chaque pays. Je pense que cette crise actuelle est également imputable, en grande partie, à la situation politique intérieure de chaque pays et qu'elle empêche l'un ou l'autre gouvernement d'adopter une attitude plus audacieuse vis-à-vis de l'Europe. Au fond, le fait de devoir tenir compte des forces politiques existant dans chaque pays explique l'hésitation des gouvernements qui adoptent, dès lors, une attitude prudente vis-à-vis de l'Europe.



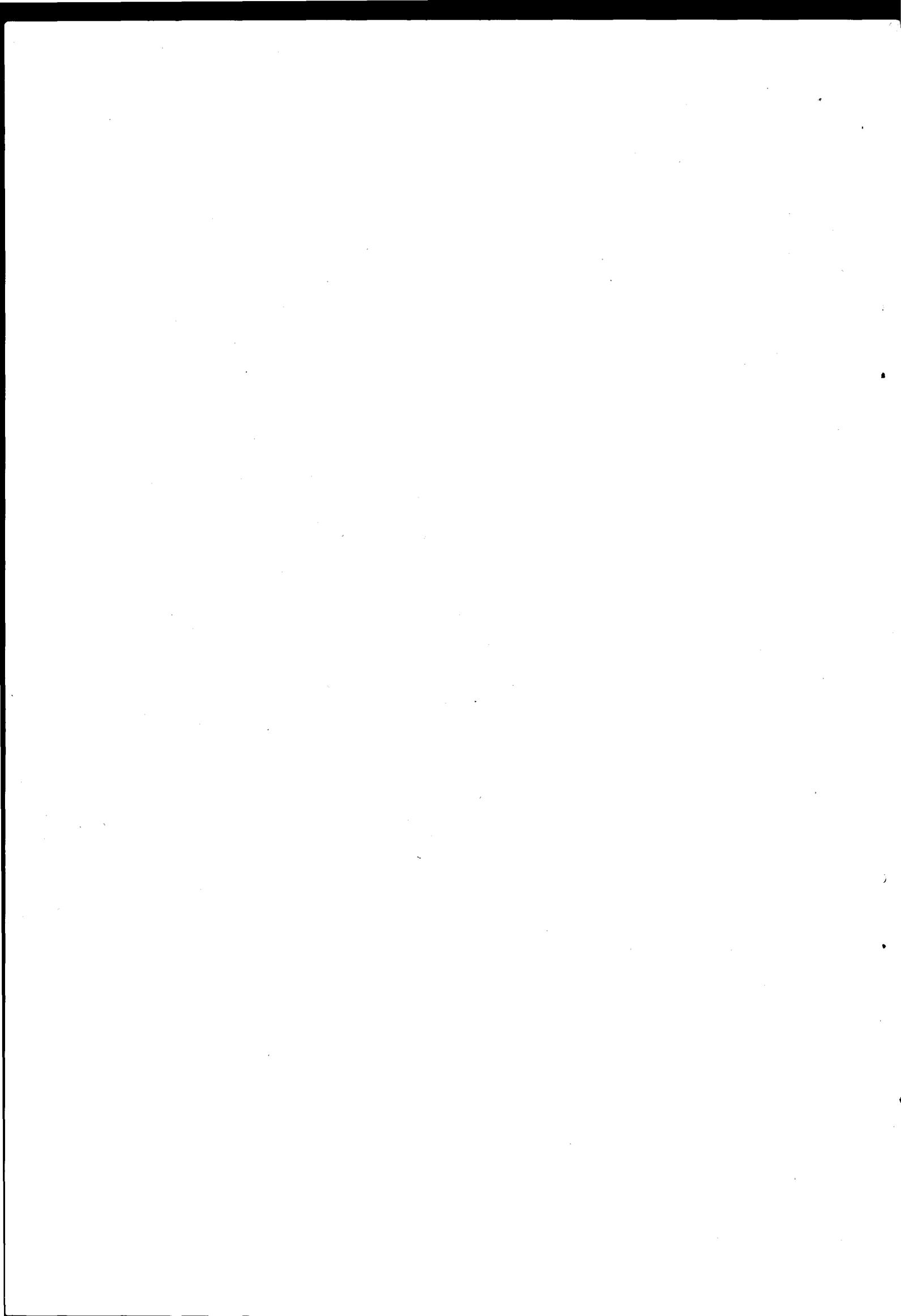
ALLEMAGNE: RESPONSABILITE DU GOUVERNEMENT DANS LA CRISE EUROPEENNE

Au cours d'une interview accordée à l'agence Deutschland-Union-Dienst (n° 16), M. Eric Blumenfeld a présenté trois raisons qui rendent le gouvernement actuel de la République fédérale coresponsable de la crise actuelle que connaît la C.E.E. Tout d'abord, le gouvernement allemand ne parvient pas à faire face à la gravité de la situation et en tire, par conséquent, de fausses conclusions. Ensuite, à l'occasion des trois conférences au sommet de La Haye, Paris et Copenhague, le gouvernement s'est engagé en annonçant des programmes prévoyant des initiatives audacieuses, mais il n'a jamais pu y donner une suite en entreprenant des actions concrètes (par exemple, en ce qui concerne l'union sociale dont parlait souvent M. Brandt). Enfin, le gouvernement allemand préside depuis le 1er janvier le Conseil de ministres de la C.E.E. sans avoir jamais utilisé jusqu'à ce jour les possibilités et les moyens d'action offerts par cette position pour le développement de la Communauté.

En ce qui concerne les possibilités offertes concrètement au gouvernement allemand pour prendre des initiatives, M. Blumenfeld a fait remarquer que l'Allemagne apporte la plus grande contribution aux caisses communautaires. Ce devrait être là une raison suffisante pour exiger, à Bruxelles, face à un budget toujours plus chargé, un contrôle parlementaire approprié, un renforcement nécessaire des compétences et l'élection au suffrage universel du Parlement européen.

Au cours de cette interview, M. Blumenfeld a également dit qu'en ce qui concerne l'incapacité européenne d'agir et de parler d'une seule voix, le gouvernement devrait prendre l'initiative, au niveau communautaire, de créer des instruments capables de décider et d'agir. Les efforts devraient être concentrés sur la politique de la sécurité et de la défense. C'est-à-dire qu'il convient de renforcer l'alliance atlantique par une nouvelle définition des intérêts communs à la Communauté et aux Etats-Unis; il faut vaincre les nationalismes européens qui subsistent en matière de défense et, enfin, exercer une pression pour revaloriser la coopération multinationale en Europe en tant que condition sine qua non de l'intégration politique et de l'unification économique.

Si le gouvernement allemand parvenait à prendre cette initiative, il aurait le grand avantage d'être soutenu dans son action par l'opposition de la CDU/CSU.



LES MESURES ITALIENNES ET LA COMMUNAUTE

par M. Emilio Colombo (1)

Sa balance des paiements étant en difficulté, on le sait et je ne crois pas devoir en réaffirmer l'importance, le gouvernement italien a adopté une mesure conforme à l'article 109 du Traité de la C.E.E. Je dois dire que le problème que pose notre balance des paiements est imputable, en partie, au thème qui a été largement débattu au cours de ces mois dans tous les pays, à savoir la hausse du prix du pétrole. Elle est également due, en partie, à la situation économique actuelle de l'Italie qui est caractérisée par une forte demande même face à une production très intense mais qui n'est pas encore à même d'établir un équilibre satisfaisant entre ressources internes et ressources acquises à l'extérieur. Face à cette difficulté, une mesure temporaire a été adoptée, mesure qui oblige l'importateur, pour une série de produits, à déposer auprès de la Banque d'Italie 50 % de la valeur des marchandises importées. Ce dépôt peut être effectué auprès de la Banque d'Italie non seulement par l'importateur mais également en devises par l'exportateur.

Quels sont les buts de cette mesure ? Au moins trois cas peuvent se présenter.

L'importateur importe les marchandises et effectue le dépôt auprès de l'institut d'émission. On assiste dans ce cas à une diminution de la liquidité intérieure qui est l'un des objectifs que nous poursuivons et non seulement par ces moyens mais également par d'autres dont je parlerai bientôt. Ou l'on constate encore que le dépôt est effectué par l'exportateur en devises. Dans ce cas, on n'assiste à aucune diminution de liquidité mais à un apport de devises dans notre balance des paiements déficitaire.

On peut, en revanche, imaginer une troisième hypothèse, à savoir que ce dépôt supplémentaire restreint les importations de certaines marchandises reprises dans cette liste. Et dans ce cas, on assiste également à un meilleur ajustement de notre balance des paiements. Je m'empresse de souligner que la mesure adoptée ne vise pas nécessairement le mouvement des marchandises, mais c'est une mesure intérieure concernant la formation de liquidité ou tendant à régler la liquidité à l'intérieur de notre pays avec, bien entendu, également des effets sur la balance des paiements et sur les mouvements de marchandises.

Notre choix des secteurs s'est fondé sur le critère suivant: nous avons exclu de l'obligation d'effectuer un dépôt les matières premières et les biens d'investissement, tout ce qui est directement lié au processus de production. En effet, nous ne désirons nullement une phase de récession, même si nous devons réajuster à l'intérieur les valeurs réelles de notre économie. En revanche, nous avons inclu les produits qui concernent plus directement la consommation. Et on peut dire que l'ensemble de ces produits représente un peu plus de 40 % du produit national italien. Mais le gouvernement italien ne se fie pas uniquement à ce moyen, ou plutôt qu'il ne s'y fie pas principalement, le processus de réajustement de la balance des paiements et le rééquilibrage de l'économie du pays en général. Conformément aux accords conclus avec le Fonds monétaire, des dispositions ont été prises pour fixer les prix proportionnellement à la valeur qu'ils représentent, en cherchant de préserver les activités productives mais dans des limites bien précises et conformes à une politique visant à réajuster la balance des paiements et à rétablir l'équilibre de l'économie. Certaines mesures sont actuellement mises en vigueur pour essayer de réduire la dette publique. Certaines mesures prises dans le secteur fiscal, d'autres portant sur certains tarifs des services publics dans les secteurs déficitaires, déficits qui se répercutent ensuite sur la trésorerie, et une action menée dans ce sens sera poursuivie également, par exemple, dans le secteur des subventions. Il s'agit donc d'un processus complet d'assainissement.

Telles sont les voies que nous suivons et c'est dans ce sens que nous avons récemment adopté ces mesures. On demande si le gouvernement italien donne, par cette mesure, une indication autarcique ou anticommunautaire. Je dois dire immédiatement qu'est loin de nous l'idée d'entreprendre de telles actions que nous considérons comme erronées, ne correspondant pas à l'intérêt de notre pays et à l'idéal communautaire que nous avons suivi. Si nous adoptons ces mesures, c'est précisément parce que nous voulons atteindre cet objectif qui tend à donner à la Communauté un partenaire ne présentant pas ces faiblesses qu'accuse actuellement l'économie italienne et que nous devons surmonter.

Nous voulons donc continuer et je dirais même accentuer notre présence, notre marche en Europe et le meilleur moyen est toujours de commencer par éliminer ses propres faiblesses, de commencer par guérir ses maladies et d'essayer de se présenter comme un partenaire capable de contribuer efficacement à ce processus d'intégration européenne.

(1) Ministre du Trésor du Gouvernement italien.

M. Colombo a été vice-secrétaire au ministère de l'agriculture et des travaux publics; ministre de l'agriculture, de l'industrie, du commerce extérieur, des relations avec l'ONU, des finances et cinq fois ministre du trésor.

M. Colombo a été président du Conseil d'août 1970 à janvier 1972.

